



Communiqué Pour diffusion immédiate

Projet de loi n° 40 modifiant l'organisation et la gouvernance scolaires **Le bâillon de François Legault ne fera pas taire les profs !**

Québec, le 7 février 2020 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dénonce fermement l'usage du bâillon par le premier ministre François Legault pour faire adopter rapidement le projet de loi n° 40, concernant l'organisation et la gouvernance scolaires. Celui-ci réécrit de fond en comble la Loi sur l'instruction publique (LIP) sans reconnaître l'expertise des enseignantes et enseignants et en faisant fi de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. C'est pourquoi la FAE a mandaté ses procureurs de déposer un recours auprès des tribunaux pour contester la constitutionnalité de cette loi.

C'est ce qu'a annoncé la FAE en conférence de presse ce matin, à l'Assemblée nationale du Québec, aux côtés de la députée Christine Labrie. La FAE en a profité pour saluer l'excellent travail en commission parlementaire des trois députées de l'opposition en matière d'éducation, soit la députée de Saint-Laurent pour le Parti libéral du Québec, madame Marwah Rizqy, de la députée de Sherbrooke pour Québec Solidaire, madame Christine Labrie, ainsi que de la députée de Joliette pour le Parti québécois, madame Véronique Hivon.

« Plutôt que de les dénigrer, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, devrait s'en inspirer », a souligné Sylvain Mallette, président de la FAE.

M. Mallette a profité de cette tribune pour avertir François Legault qu'un tel bâillon ne fera pas taire les enseignantes et les enseignants qu'il représente. « J'ai très rarement constaté, depuis le début de ma carrière d'enseignant, une aussi grande colère parmi mes collègues. Le coup qui nous est porté est d'autant plus dur qu'il est porté par un ancien collègue. Les profs du Québec se sentent trahis. Je pèse mes mots quand je dis que le ministre Roberge devrait avoir honte d'agir de la sorte, pendant la *Semaine des enseignantes et enseignants*. Et que dire de ce gouvernement qui adopte une quatrième loi sous le bâillon depuis son élection. C'est de cette façon que le Québec souhaite moderniser sa gouvernance? C'est antidémocratique ! », a déclaré M. Mallette.

Déposé le 1^{er} octobre dernier, à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, le projet de loi n° 40 contient de nombreux éléments dommageables pour l'école publique et pour la profession enseignante. Contenant plus de 300 articles et modifiant plus de 80 lois, ce projet a été mal rédigé et mal discuté, puisqu'il n'a fait l'objet que d'une consultation extrêmement limitée. De plus, il faut rappeler que le ministre Roberge a déposé au total plus de 167 pages d'amendements à son propre projet, signe de la faiblesse de celui-ci.

« Aussi, et surtout, le projet de loi n° 40 ne reconnaît pas et ne protège pas l'expertise des enseignantes et enseignants. Au contraire, il donnera même à des personnes qui n'ont pas mis les pieds dans une classe depuis longtemps ou qui n'y ont jamais mis les pieds, les moyens d'imposer aux enseignantes et enseignants des approches pédagogiques, des outils d'évaluation ou des méthodes d'intervention auprès de leurs élèves », a dénoncé M. Mallette.

Appel à la résistance

Ainsi, la FAE a mandaté ses procureurs afin que ceux-ci déposent en son nom un recours auprès des tribunaux pour contester la constitutionnalité de la loi. Le président de la FAE en appelle aussi à la résistance de ses 45 000 membres, comme l'écrivait lui-même Jean-François Roberge dans son livre « Et si on réinventait l'école » lorsqu'il était lui-même enseignant : « J'invite toutes les enseignantes et tous les enseignants à respecter et faire respecter leur contrat de travail, qui a été dûment négocié entre la partie patronale et la partie syndicale en 2016, notamment en ce qui concerne la formation continue », a conclu M. Mallette.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 1 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Laurentides, Québec, Estrie, Montérégie et Gatineau.

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère en communication, au 514 603-2290, ou à mj.nantel@lafae.qc.ca